

SARL CERP

20 Place Gambetta
62800 Liévin

☎ : 09.61.58.01.69

Agrément : E2506200180 Siret : 989 353 073 000 12



Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

- Accessible dès 15 ans, la conduite accompagnée permet d'apprendre à conduire en toute confiance et à son rythme. Grâce à une expérience plus longue sur la route, les élèves gagnent en assurance, réussissent plus facilement leur permis et deviennent des conducteurs plus sûrs. C'est aussi un excellent moyen de réduire le coût de l'assurance et d'être prêt dès l'obtention du permis.

Pourquoi Choisir la Conduite Supervisée ?

- La conduite supervisée est une solution idéale pour compléter sa formation au permis de conduire. Accessible à partir de 18 ans, elle permet aux candidats d'acquérir davantage d'expérience au volant en étant accompagnés d'un proche, après une formation initiale en auto-école.
- L'un des principaux avantages de la conduite supervisée est la possibilité de pratiquer régulièrement, dans des conditions variées. Cette expérience supplémentaire permet de gagner en confiance, d'améliorer sa maîtrise du véhicule et de mieux anticiper les situations de circulation.
- Moins contraignante que d'autres dispositifs, la conduite supervisée offre une grande flexibilité. Il n'y a pas de durée minimale imposée, ce qui permet d'avancer à son propre rythme, sans pression excessive.
- Enfin, elle constitue une excellente préparation à l'examen du permis de conduire. Grâce à une pratique plus régulière, les candidats abordent l'épreuve avec plus de sérénité et augmentent leurs chances de réussite.